

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
du COMITE SYNDICAL du 12 MARS 2013**

L'An Deux Mille Treize, le Douze Mars, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER, Monsieur PEROTTI Trésorier Principal.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA  
Absente excusée : Mme NICOLAS

**Objet :  
Compte  
de  
Gestion  
2012**

Monsieur le Trésorier Principal de Saint-Priest a transmis le compte de gestion 2012. Il est conforme, en ce qui concerne les flux financiers 2012, au compte administratif qui vient de vous être présenté, et fait apparaître les résultats suivants (hors reprise du résultat antérieur).

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
2 217 756.22	1 896 658.48	2 217 756.22	2 246 204.17
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
591 301.32	360 640.73	591 301.32	344 288.39

Après délibération, à l'unanimité  
Le Comité Syndical :

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2012 par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de l'exercice 2012.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS  
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS**

Le Président du Syndicat Intercommunal Murois Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public. Fait à St Laurent de Mure, le 13 mars 2013

Le Président

Bernard BEGUIN

